

Assemblée Générale Ordinaire

Tunis, le Vendredi, 16 Décembre 2011

Ordre du jour

- 1- Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- 2- Lecture du Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2010
- 3- Lecture des Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2010
- 4- Approbation du Rapport du Conseil d'administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et des états financiers individuels de la société pour l'exercice 2010
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2010
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2010
- 7- Approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2010

SOCIETE ELECTROSTAR
Société Anonyme au Capital de 8.750.000 Dinars
Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous
Registre de Commerce : B 1761 1997 TPI. Ben Arous
Matricule Fiscal : 26644 VAM 000

PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2011 A 10 H

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, entérine le retard dans la tenue de la présente Assemblée, et constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2010 et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des conventions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, approuve les conventions réglementées, et ce conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales, tels qu'elles figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2010

L'exercice clos au 31 décembre 2010 fait ressortir un résultat déficitaire s'élevant à 18 718 687,023 Dinars que nous proposons de l'affecter en résultats reportés.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés.

SEPTIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR donne tous pouvoirs au Président Directeur Général ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.